

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire en mairie sous la présidence de Joseph DEAGE, Maire.

Étaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, CORBÉ-COUÉDEL Corinne, HEBERT Florence, CORNIER Dominique, BON Emilie, JORDAN Nermine, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusés : NÉPLAZ Véronique, VALLET Stéphanie, BUFFET Josette.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FILLON Murielle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 14 mars 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Budget « PRINCIPAL » M14 : adoption du Compte de Gestion et Administratif 2021 :

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>
Résultats reportés		80 865.45		922 923.55	0.00	1 003 789.00
Opérations de l'ex.	352 588.11	434 124.88	962 696.38	1 246 257.25	1 315 284.49	1 680 382.13
TOTAUX	352 588.11	514 990.33	962 696.38	2 169 180.80	1 315 284.49	2 684 171.13
Résultats de clôture		162 402.22		1 206 484.42		1 368 886.64
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		162 402.22		1 206 484.42		1 368 886.64

Et ADOPTE le Compte de Gestion dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, pour l'exercice 2021, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la Commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

Budget « ARCADES » M14 : adoption du Compte de Gestion et Administratif 2021 :

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal :

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>	Dépenses <i>Déficits</i>	Recettes <i>Excédents</i>
Résultats reportés	0.00	2 750.16		27 721.39	0.00	30 471.55
Opérations de l'ex.	9 711.20	0.00	7 784.93	26 956.88	17 496.13	26 956.88
TOTAUX	9 711.20	2 750.16	7 784.93	54 678.27	17 496.13	57 428.43
Résultats de clôture	-6 961.04			46 893.34	-6 961.04	46 893.34
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	-6 961.04			46 893.34		39 932.30

Et ADOPTE le Compte de Gestion dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, pour l'exercice 2021, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la Commune du Lyaud, sans observation ni réserves.

Budget « PRINCIPAL » M14 : affectation des résultats du CA 2021 :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal :
DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2021 comme suit :

➤	Section de fonctionnement	Art. 002	906 484.42 € (recettes)
➤	Section d'investissement	Art. 001	162.402.22 € (recettes)
➤	Section d'investissement	Art. 1068	300 000.00 €

Budget « ARCADES » M14 : affectation des résultats du CA 2021 :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal :
DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2021 comme suit :

➤	Section de fonctionnement	Art. 002	16 893.34 € (recettes)
➤	Section d'investissement	Art. 1068	30 000.00 € (recettes)
➤	Section d'investissement	Art. 001	6 961.04 € (dépenses)

Budget « PRINCIPAL » M14 : vote du Budget Primitif 2022 :

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 736 484.42 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 937 402.22 €.

Budget « ARCADES » M14 : vote du Budget Primitif 2022 :

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 39 493.34 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 47 000.00 €.

Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2022 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour 2022, de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des taxes locales pour 2022 :

Taxe foncière (bâti) : 23,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 61,07 %

Thonon Agglomération : désignation des membres du COPIL du PLUI-HM (parmi la commission urbanisme) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Thonon Agglomération, par délibération en date du 23 février 2021, a prescrit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur les 25 communes de l'agglomération.

Afin d'impulser et de valider les différentes étapes de la procédure de PLUI-HM, les communes doivent désigner des membres pour participer aux comités de pilotages (Général / Habitat / Mobilité).

Après concertation, sont désignés comme membres des COPIL du PLUi-HM :

COPIL GENERAL : André VULLIEZ (titulaire) – Luce PERNIER (suppléante)

COPIL HABITAT : André JACQUEMOT (titulaire) – Murielle FILLON (suppléante)

COPIL MOBILITÉ : Benjamin TOURNIER-DANIEL (titulaire) – Dominique CORNIER (suppléant)

Demande de subvention au titre des amendes de police :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander l'aide du Département au titre des amendes de police pour :

- L'acquisition de deux panneaux de signalisation de vitesse à 50 km/h équipés d'une alimentation sur éclairage public et avec radar de détection des véhicules.
- L'aménagement du carrefour « Quart d'Avaux » et « Rue de la Fruitière »

Demande de subventions au titre du CDAS 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager, en 2022, la réalisation des travaux d'aménagements suivants :

- Création d'une halle
- Remplacement des projecteurs de l'ancien stade de foot
- Travaux de réfection de voiries
- Aménagement du carrefour « Quart d'Avaux » et « Rue de la Fruitière » avec modification du sens de la circulation
- Aménagement de la Maison « FILLON » Place du Champ Dunand
- Installation d'une borne de stationnement Place du Champ Dunand

Et SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2022 (CDAS).

SYANE : étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur :

Monsieur le Maire expose que Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2022, une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur pour :

- un montant global estimé à : 8 455,20 €
- avec une participation financière communale de : 2 536,56 €
- et contribution au budget de fonctionnement du SYANE d'un montant de : 254,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé par le SYANE.

Questions diverses :

Maison médicale : un médecin, le Dr TONNEL, va s'installer à la Maison Médicale le 07 juin 2022. Les rendez-vous peuvent d'ores et déjà être pris sur le site doctolib.com.

Eaux pluviales Thonon Agglomération : la communauté de communes à repris la compétence des eaux pluviales. Toutefois la commune garde à sa charge la maintenance des grilles d'eaux pluviales et le curage des fossés.

Journée du souvenir des victimes de la déportation : en raison des élections présidentielles du 24 avril 2022, la cérémonie est avancée au 22 avril 2022 à 18h00, devant le monument aux morts.

Jardins partagés : les arbres ont été plantés devant la résidence autonomie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue lundi 02 mai 2022 à 20h00.

Le Lyaud, le 05 avril 2022.

Le Maire,
Joseph DEAGE

